

Circulaire d'information

INFCIRC/1287

6 mai 2025

Distribution générale

Français

Original : anglais

Communication de la mission permanente de l'Ukraine auprès de l'Agence

1. Le 2 avril 2025, le Secrétariat a reçu une note verbale de la mission permanente de l'Ukraine auprès de l'Agence.
2. Conformément à la demande qui y est formulée, la note verbale est reproduite ci-après pour l'information de tous les États Membres.

Mission permanente de l'Ukraine
auprès des organisations internationales
à Vienne

N° 4131/35-197-38224

La mission permanente de l'Ukraine auprès des organisations internationales à Vienne présente ses compliments au Secrétariat de l'Agence internationale de l'énergie atomique et a l'honneur de lui communiquer les informations ci-après.

Il y a trois ans, au début du mois d'avril 2022, l'Ukraine a repris le plein contrôle de la zone d'exclusion de Tchernobyl, qui avait été occupée temporairement par les forces armées de la Fédération de Russie. Cette occupation, qui a duré du 24 février au 31 mars 2022, a donné lieu à de nombreuses violations du droit international humanitaire et des normes de sûreté nucléaire, lesquelles ont été documentées.

Pendant cette occupation, toutes les communications régulières entre la centrale nucléaire de Tchernobyl et l'organisme de réglementation nucléaire ukrainien, d'une part, et l'AIEA, d'autre part, ont été coupées. Le personnel a été retenu en otage sous la contrainte pendant des semaines et la relève normale du personnel d'exploitation a été entravée. Les occupants ont pillé ou détruit des équipements techniques critiques, endommagé des systèmes de surveillance et miné les zones environnantes. Ces actes ont considérablement affaibli le régime de sûreté et de sécurité du site de Tchernobyl, entraînant un risque grave d'incident radiologique. L'Ukraine continue de documenter les conséquences matérielles et environnementales de cette occupation illégale.

Le 14 février 2025 a marqué un autre tournant tragique dans l'histoire de la centrale nucléaire de Tchernobyl, qui a été frappée par un drone russe de type Geran-2. Bien que la centrale nucléaire de Tchernobyl ne soit pas exploitée, cette attaque délibérée est venue saper encore plus la sûreté du site et a constitué une violation flagrante des principes de sûreté nucléaire et du droit international humanitaire.

Selon une évaluation indépendante menée par des experts de Greenpeace en mars 2025, la frappe du drone a causé des dommages importants à la structure de la nouvelle enveloppe de confinement sûr qui recouvre le sarcophage renfermant le réacteur 4.

Environ 50 % de la structure du toit nord a été sérieusement endommagée. Le toit sud et les murs latéraux ont également subi des dégâts. L'incendie résultant de l'attaque a détérioré le revêtement du toit et des éléments structurels critiques, notamment le système de ponts roulants. Il existe aussi un risque de corrosion dû à l'infiltration de neige et d'eau sous l'arche de la nouvelle enveloppe de confinement sûr. En conséquence, la structure ne remplit plus la fonction prévue dans les paramètres de conception et d'autorisation.

Selon les experts du nucléaire de Greenpeace, il pourrait maintenant être nécessaire d'entreprendre de vastes travaux de réparation, voire un remplacement complet, de la nouvelle enveloppe de confinement sûr. Celle-ci avait été construite à l'aide d'importants investissements internationaux pour contenir de manière sûre les matières radioactives et faciliter le démantèlement minutieux du sarcophage et du réacteur d'origine sur une période de 100 ans. Compte tenu de l'intensité de rayonnement élevée

Secrétariat de
l'Agence internationale de l'énergie atomique
Vienne

au-dessus du sarcophage, les travaux de réparation seront extrêmement difficiles, et pourraient rendre nécessaire le déplacement de l'ensemble de la structure de la nouvelle enveloppe de confinement sûr vers son site de construction initiale à des fins de remise en état. Les coûts financiers et logistiques seraient considérables.

En outre, la société McKenzie Intelligence Services, mandatée par Greenpeace, a confirmé que le drone utilisé pour l'attaque était un drone de type Geran-2, de fabrication russe, utilisé exclusivement par les forces russes. Selon les conclusions de l'analyse, le drone était presque certainement préprogrammé pour frapper la centrale nucléaire de Tchernobyl dans la nuit du 14 février 2025.

La mission permanente de l'Ukraine réaffirme que toute attaque contre une installation nucléaire, quelle que soit sa situation opérationnelle, constitue un acte de terrorisme nucléaire et doit être condamnée avec la plus grande fermeté.

L'Ukraine appelle le Secrétariat et le Directeur général de l'AIEA à continuer à suivre de près la situation dans la zone d'exclusion de Tchernobyl et aux alentours, et à réagir de manière appropriée aux incidents d'une telle gravité.

La mission permanente de l'Ukraine prie le Secrétariat de l'Agence internationale de l'énergie atomique de bien vouloir distribuer, dans les meilleurs délais, la présente note verbale à tous les États Membres de l'AIEA sous la forme d'une circulaire d'information.

La mission permanente de l'Ukraine auprès des organisations internationales à Vienne saisit cette occasion pour renouveler au Secrétariat de l'Agence internationale de l'énergie atomique l'assurance de sa très haute considération.

[Sceau]

Vienne, le 1^{er} avril 2025